

N°2018-CA-24

- Membres théoriques :
17
- Membres en exercice :
17
- Membres présents :
11
- Pouvoirs :
2
- Votants :
13

**CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS
DE LA SEINE-MARITIME**

EXTRAIT DES DELIBERATIONS

MODIFICATIONS D'ORGANIGRAMMES

Le 28 juin 2018, le Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Seine-Maritime, convoqué le 12 juin 2018, s'est réuni à la direction départementale sous la présidence de Monsieur André GAUTIER.

Le quorum étant atteint (9 membres) avec 11 membres présents, l'assemblée peut valablement délibérer.

Étaient présents : Monsieur André GAUTIER, Président,

I. Membres du Conseil d'administration avec voix délibérative :

Titulaires

Mmes Sophie ALLAIS, Pierrette CANU, Florence DURANDE, Blandine LEFEBVRE.

MM. Bastien CORITON, Gérard JOUAN, Michel LEJEUNE, Didier REGNIER, Sébastien TASSERIE.

Suppléant

M. Eric BLOND.

II. Membres avec voix consultative :

MM. le Colonel hors classe Jean-Yves LAGALLE, Directeur départemental, le Colonel Thierry SENEZ, le Commandant Luc TACONNET, le Commandant Hervé TESNIERE, le Caporal Thomas BRU, Pascal GRESSER, Payeur départemental.

III. Membre de droit :

M. Stéphane JARLÉGAND, Directeur de Cabinet.

IV. Pouvoirs :

Madame Florence THIBAudeau RAINOT à Monsieur André GAUTIER,

Monsieur Luc LEMONNIER à Monsieur Sébastien TASSERIE.

Étaient absents excusés :

Mmes Chantal COTTEREAU, Florence THIBAudeau RAINOT.

MM. Guillaume COUTEY, Luc LEMONNIER, Philippe LEROY, Jean-Pierre THEVENOT, le Colonel hors classe Marc VITALBO, Directeur départemental adjoint, le Commandant Samuel PERDRIX - représenté, le Lieutenant Hervé PASQUIER.

Délibération affichée le :

et retirée de l'affichage le :

Délibération insérée au recueil des actes administratifs du mois :

Vu :

- *le code général des collectivités territoriales,*
- *l'arrêté du Président du Conseil d'administration du 07 avril 2018 portant Règlement intérieur du Service départemental d'incendie et de Secours de la Seine-Maritime.*

*

* *

Dans le cadre de la mise en œuvre de la nouvelle gouvernance du Service départemental d'incendie et de secours de la Seine-Maritime (Sdis 76) validée lors du Conseil d'administration du 04 avril 2018, il vous est proposé trois modifications d'organigrammes concernant la Direction générale ainsi que les pôles Compétence humaine et Juridique.

Ces évolutions s'inscrivent dans les principes fondateurs de la nouvelle gouvernance dans la perspective de recherche d'efficacité afin de mieux répondre aux enjeux structurants de l'établissement.

Dans cette optique, il vous est proposé les modifications suivantes :

Pour la Direction générale, la création de la fonction d'officier chargé de la mise en œuvre de politiques transversales et sociétales. Cet officier rattaché au Directeur départemental sera chargé de mettre en œuvre une politique transversale dans les domaines de la chancellerie, de l'engagement citoyen, de la mission volontariat, de la communication interne et du dialogue social.

Le pôle Juridique intégrera quant à lui, un officier juriste rattaché à la cheffe de pôle afin de pouvoir répondre à la recrudescence de mises en cause (judiciaires ou assurantielles) de l'établissement en lien avec son activité opérationnelle. De plus, cet officier juriste appuiera la réflexion auprès de la chefferie de pôle sur le risque juridique à l'échelle de l'établissement.

Enfin, le pôle Compétence humaine dans le cadre de ses travaux de restructuration souhaite intégrer à la direction départementale le poste de chargé de la mise en œuvre de la formation à distance (FOAD) qui est actuellement placé sous la responsabilité du chef de centre de l'École Départementale. Cependant, en pratique, le lien fonctionnel et hiérarchique est exercé par l'officier chargé de la prospective et du plan de formation situé à la direction départementale.

Dans un esprit de cohérence en termes de fonctionnement, il est proposé d'affecter le poste de chargé de la mise en œuvre de la formation à distance (FOAD) à la direction départementale, au sein du service formation, sous la responsabilité de l'officier en charge de la prospective et du plan de formation.

*

* *

Les modifications de l'organigramme du Service départemental d'incendie et de secours de la Seine-Maritime sont présentées en annexe.

*

* *

Conformément aux dispositions du code général des collectivités territoriales, les avis suivants ont été recueillis :

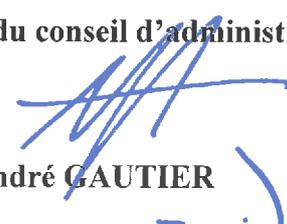
- le comité technique du Sdis a émis pour le collège des représentants de l'administration un avis favorable à l'unanimité et un avis favorable à l'unanimité pour le collège des représentants du personnel lors de sa séance du 14 juin 2018,
- le comité consultatif départemental des sapeurs-pompiers volontaires a rendu un avis favorable à l'unanimité lors de sa séance du 14 juin 2018.

*

* *

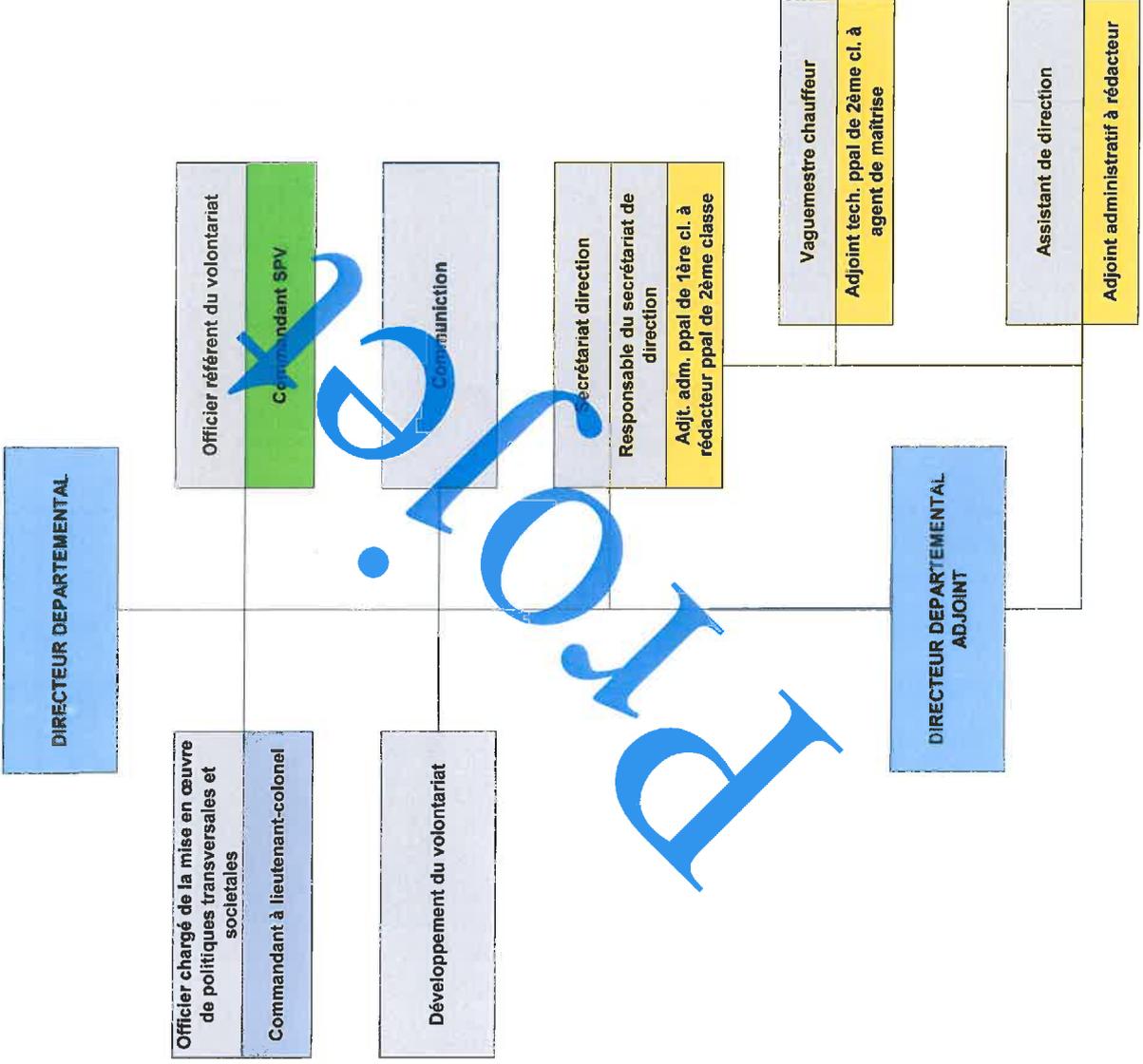
Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'administration adoptent à l'unanimité ce dossier.

Le président du conseil d'administration,

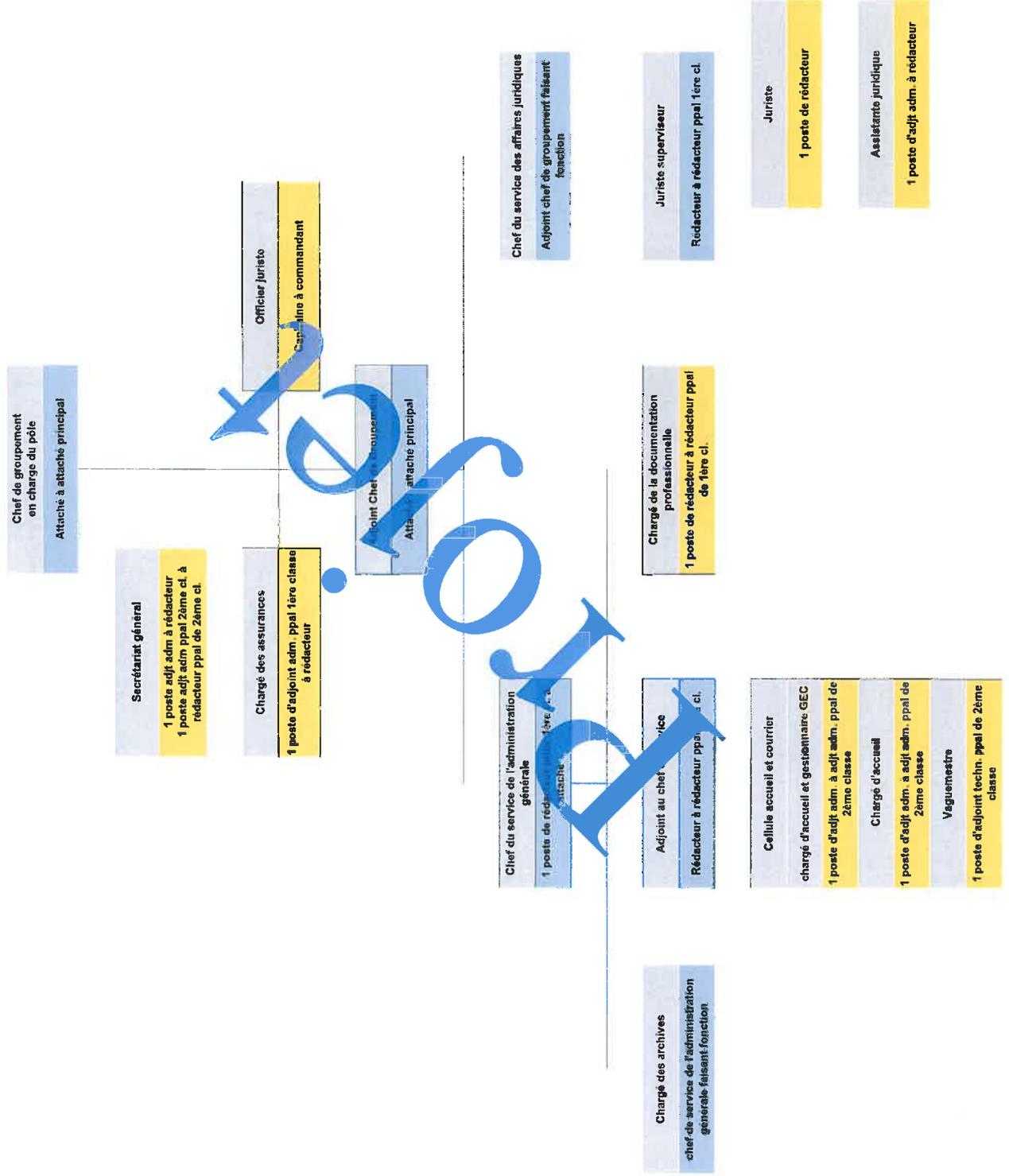


André GAUTIER

SERVICES DE DIRECTION



POLE JURIDIQUE



EMPLOIS - ACTIVITES ET COMPETENCES
Développement des emplois, des activités et des compétences

